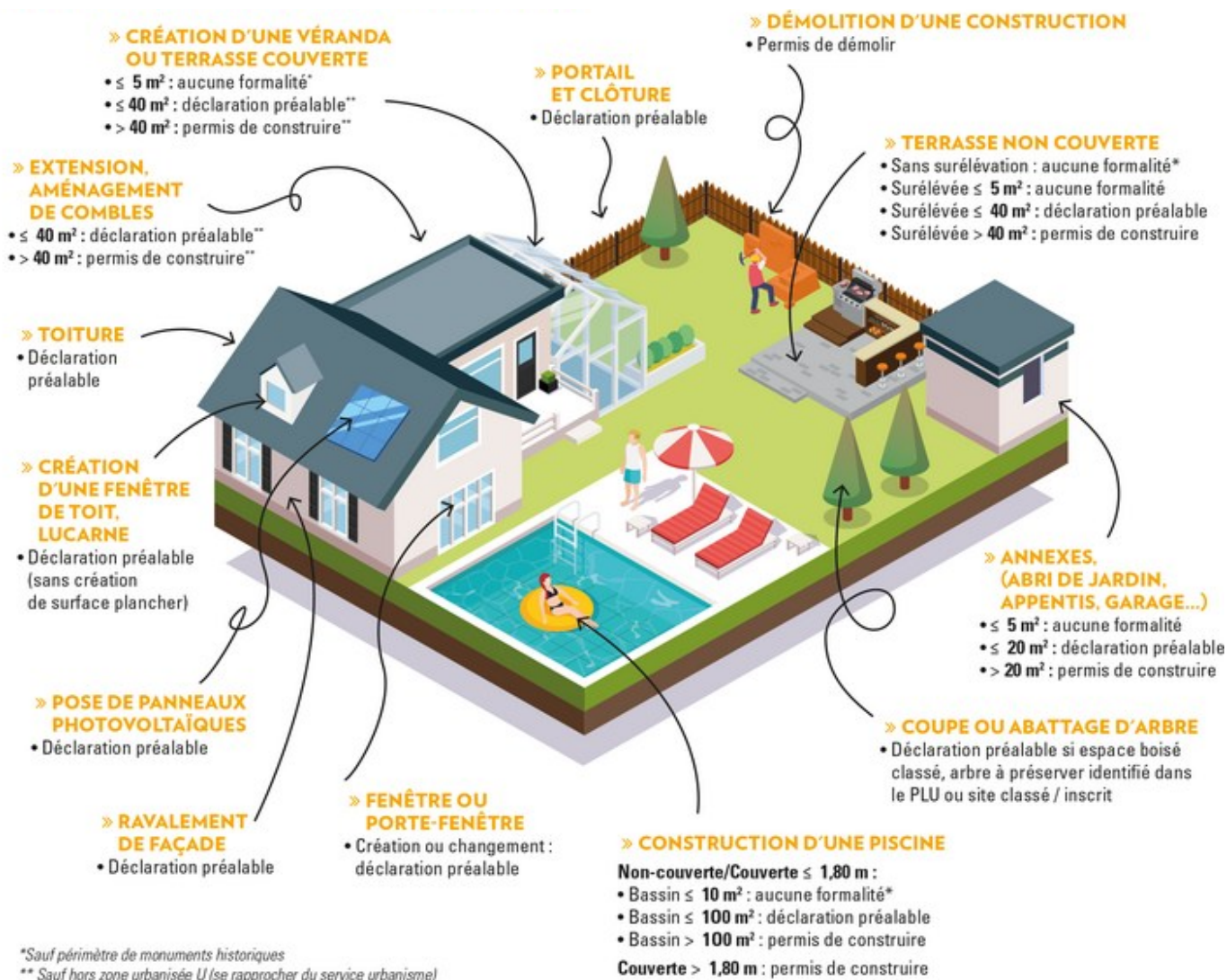


URBANISME : Quelles démarches pour vos travaux ?

Extension de votre maison, réalisation d'une clôture, pose d'une fenêtre de toit ou ravalement façade...

Tous ces travaux ne nécessitent pas les mêmes formalités. Il est important de s'informer auprès du secrétariat des règles en vigueur et de demander les autorisations nécessaires avant de commencer votre chantier (informations non exhaustives).

Quelles autorisations demander ?



1 - SE RENSEIGNER SUR LES REGLES D'URBANISME APPLICABLES SUR LE TERRAIN

- * Auprès du secrétariat de la commune
- * Sur le site de la commune ou de la Communauté de communes
- * Sur le site Géoportail de l'Urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>)

2 - RETIRER OU TELECHARGER LE DOSSIER

- * Auprès du secrétariat de la commune
- * Sur le site Service Public (<https://www.service-public.fr/>)

3 - DEPOSER LE DOSSIER

- * Auprès du secrétariat de la commune

4 - INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

- * Service de l'urbanisme de la Communauté de Commune du Pays de Mormal